

Recu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID: 089-200047181-20220124-DE10_2022-DE



DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 24 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de janvier à quinze heures, se sont réunis à la salle des fêtes des Joinchères de Venoy, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le 18 janvier 2022.

Présents: Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude

DEPUYDT - Grégory DORTE -Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Joël NAIN - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Jean-Luc PREVOST - Hervé RATON - Chantal

ROYER - Gilles SACKEPEY - Richard ZEIGER

Excusés: Jérôme DELAVAULT - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Jorge GUILHOTO - Bernard HARCHEN

- Didier IDES -- Michaël LAVENTUREUX - Véronique MAISON - Claude MAULOISE - Gérard MICHAUT

- Lionel MION - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN -

Yannick VILLAIN

Absents: Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrice CHASSERY - Jean DESNOYERS -

Frédéric GUEGUEN - Jacky GUYON - Philippe LENOIR - Robert MESLIN

Pouvoirs: Monsieur Guillaume DUMAY donne pouvoir à Monsieur Philippe MAILLET

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Rémy CLERIN

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes pour :	25
Votes contre :	-
Abstentions :	-
Ne prend pas part au vote	-

Quorum : conformément au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, « [...] les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

N° 10/2022

Objet : Demande de Subvention auprès de l'ADEME - Cadastre solaire

Le SDEY souhaite lancer un projet de cadastre solaire sur le département de l'Yonne.

Le cadastre solaire est un outil de communication et de sensibilisation aux énergies solaires (photovoltaïque et thermique).

Celui-ci permet d'évaluer le potentiel solaire des toitures du territoire, basé sur un outil cartographique disponible en ligne.

Le SDEY souhaite que tous les acteurs de l'Yonne puissent être sensibilisés à ces énergies.

Le cadastre solaire peut notamment permettre :

- De déclencher une réflexion plus large sur les consommations énergétiques ;
- De faciliter le développement des projets d'énergies renouvelables citoyennes;
- L'autoconsommation individuelle ou collective.

Envoyé en préfecture le 24/02/2022 Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID: 089-200047181-20220124-DE10_2022-DE

Les données à l'échelle d'un territoire (EPCI à Fiscalités Propres ou Communes) seront accessibles, gratuitement par tous les publics, après conventionnement avec le SDEY.

Après prise d'information de 1^{er} niveau sur le cadastre en ligne, les utilisateurs pourront être accompagnés. Une animation locale sera organisée avec l'aide de partenaires techniques relais qui pourront apporter des conseils neutres et objectifs et ainsi limiter les démarches abusives. (Exemples : Les Chambres consulaires pour les publics professionnels, Espace Conseil France Rénov' de l'ADIL pour les particuliers, le SDEY les collectivités, etc...).

Le SDEY se charge de la réalisation du Cadastre auprès d'une entreprise, qu'elle sélectionnera. Par ailleurs, le SDEY souhaite réaliser des outils de communication à destination des EPCI, des communes et des partenaires.

Dans ce cadre, le SDEY souhaite solliciter une aide auprès de l'ADEME.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

• **Autorise** le Président à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir cette aide et à signer tous les documents en découlant.

Fait et délibéré en séance

Le 24 janvier 2022 Le Président

Jean-Noël LOURY